

## Plan de relance

### Appel à projets pour les bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs

La Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) a présenté les grandes lignes de l'appel à projets qu'elle compte lancer dans le cadre du plan de relance., avec comme objectif de soutenir le secteur de la construction et de réduire l'empreinte énergétique, notamment pour avancer dans la mise en œuvre du décret tertiaire (réduction de 40% en 2030 pour les bâtiments d'une surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup>). Les bâtiments concernés sont les bâtiments de l'Etat et les biens propres des opérateurs.

#### *Nature des opérations éligibles :*

- Des projets de rénovation énergétique relatif au gros entretien et renouvellement, visant une diminution de la consommation énergétique des bâtiments concernés ;
- Des projets supposant un investissement plus lourd relevant de projets immobiliers plus complexes visant à regrouper, reloger et densifier des services (performance immobilière),
- De manière exceptionnelle, des études nécessaires à la définition d'une opération complexe ou les diagnostics préalables au lancement opérationnel d'un projet défini :

Les projets devront être accompagnés d'un engagement de suivi des consommations et plus généralement d'un système de management de l'énergie. L'engagement juridique et financier des crédits devra intervenir avant fin 2021, les ouvrages devront être livrés avant 2024.

#### *Critères de sélection*

- Capacité à mettre en œuvre rapidement le projet, qui sera jugé suivant sa maturité et la robustesse de l'équipe chargée du suivi ;
- Performance environnementale globale appréciée en fonction du gain énergétique, du gain environnemental, et de l'efficience énergétique (coût de revient du Kwh économisé)

La DIE annonçait un lancement de l'AAP le 26 août 2020 pour des réponses attendues le 2 octobre 2020, calendrier décalé suite au report des annonces gouvernementales. Ce calendrier serré impose d'anticiper.

## 2 – Projets potentiels pour le périmètre MTE

Sur le périmètre MTE (administration centrale, incluant DGAC, et opérateurs), pourraient être déposés des dossiers suivants :

- Tous les projets éligibles à l'appel de projets « gains rapides » qui n'avaient pas trouvé de financement dans ce cadre ;
- La rénovation de l'hôtel Lesdiguières (pôle Saint-Germain) qui a été lancé en étude mais n'est aujourd'hui pas financé ;
- Des travaux de rénovation des installations techniques de la tour Séquoia ;
- Des travaux ponctuels sur les CVRH et l'ENTE ;
- La rénovation du bâtiment Carnot de l'ENPC à Marne-la-Vallée ;
- Des travaux de rénovation de l'ENTPE à Lyon ;
- Des compléments de rénovation des bâtiments existants sur le site IGN de Saint-Mandé ;
- Des projets de construction de centres d'entretien routier.